

Les Cahiers des Dix



Bois et pierre

Antoine Roy, M.S.R.C.

Numéro 25, 1960

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079938ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079938ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Roy, A. (1960). Bois et pierre. *Les Cahiers des Dix*, (25), 237–248.
<https://doi.org/10.7202/1079938ar>

Bois et pierre

Par ANTOINE ROY, M.S.R.C.

Les Canadiens dès la fondation de la colonie connaissaient la technique de la pierre aussi bien que celle du bois. Et, en nombre d'endroits de la Nouvelle-France, à proximité des premiers centres de peuplement, ils trouvaient de riches carrières de pierre de taille ou de pierre à chaux. Ils avaient sous la main tout ce qu'il fallait pour bâtir solidement et l'exploitation ne leur en aurait pas demandé beaucoup de peine.

Toutefois, en 1681, sauf huit ou neuf, toutes les églises de la colonie étaient construites en bois, en pieux et planches à l'ordinaire avec une couverture de chaume. Avec Mgr de Saint-Vallier l'aspect du pays changea. Ce prélat — évêque de Québec de 1688 à 1727 — restera dans l'histoire comme un grand bâtisseur. Sans doute, avant lui, Mgr de Laval avait multiplié les sanctuaires, mais c'étaient pour la plupart de modestes réduits de bois.

Sous son successeur, en quelques années, le Canada, comme jadis la France de l'an mil, se couvrit d'une blanche robe d'églises neuves. Car Mgr de Saint-Vallier n'aimait que la pierre, c'est en pierre qu'il construisait ou faisait construire des églises. Dès son arrivée dans la colonie, n'étant alors que grand vicaire, la pauvreté des édifices consacrés au culte l'avait affligé. Promu évêque, il eut l'ambition de laisser en pierre les églises qu'il avait trouvées en bois. Et de fait on n'estime pas à moins d'une quarantaine le nombre de celles que, suivant les cas, il fit bâtir ou rebâtir.

On renonça dès lors aux constructions en bois. En 1760, cent vingt-cinq églises environ s'échelonnaient sur les deux rives du Saint-Laurent, de Châteauquay à Tadoussac.

En architecture, le bois se plie à tous les usages. Dès les origines, on eut au Canada des églises, des maisons, et des forts. Tout cela était en bois. Se défendre apparaît comme une nécessité primordiale dans la plupart des pays neufs. La première habitation que Cham-

plain construisit à Québec pouvait s'appeler un château fort : c'était un assemblage de corps de logis protégés par un fossé et un pont-levis, et dont une ancienne gravure nous a rendu familière la physionomie.

En 1620, Champlain élève le fort Saint-Louis sur une hauteur qui domine l'Habitation. C'est un fort de bois. On le rebâtit en 1626, toujours en bois. En 1636, seulement, on y mettra de la pierre. A cette date, la ville de Québec était née et il avait fallu la mettre "hors d'insulte". Jusqu'au début du XVIIIe siècle, ses fortifications ne consistèrent que dans une terrasse soutenue par des pieux. Ce ne fut pas avant 1697 que l'on construisit un mur.

Montréal eut un fort mi-partie en bois et pierre dès 1643, une enceinte en pierre en 1723. Aux Trois-Rivières, jusqu'à la fin, une clôture de pieux fut jugée suffisante.

Nous avons édifié beaucoup de forts, un peu partout, dans l'Amérique du Nord. C'étaient les clefs de voûte d'un des plus grands empires qui aient jamais existé. Un fort que l'on fondait était un fort de bois. Plus tard, lorsque l'établissement avait justifié son utilité, on substituait à ces matériaux d'autres plus solides. Changement qui ne s'opérait d'ailleurs que dans les postes très importants.

Nous avons vu Champlain construisant en bois cette habitation de 1608, qui fut le berceau de Québec. Plusieurs années devaient se passer avant que l'on songeât à faire des maisons de pierre. C'est aux Récollets — aujourd'hui les Franciscains — qu'en revient l'initiative. En 1620, ils posèrent la première pierre de leur couvent de Québec. Le bois, pour une bonne part, la plus importante, entrainait dans sa construction.

Pendant longtemps encore, c'est le bois que l'on emploiera pour faire des maisons.

Ce mélange de bois et de pierre que Pierre Boucher — qui écrit en 1664 — a décrit tant bien que mal, Marie de l'Incarnation a un mot pour le caractériser : elle l'appelle "colombage pierrotté". Ossature de bois garnie d'un remplissage de maçonnerie, ce mode de construction, la France l'a connu dès le Moyen Age. C'est l'architecture en pans de bois. On l'appliquait aussi aux églises. Celle de la Baie-Saint-Paul, que l'on regardait, en 1749, comme une des plus anciennes du Canada, n'avait pas été bâtie autrement, ce qui lui assurait à cette époque un certain cachet d'archaïsme. De tels procédés tombaient alors en désuétude.

Au moment de la Cession, presque tout Québec était en maçonnerie. Seules quelques maisons de colombage subsistaient, tolérées parce qu'anciennes; l'intendant Dupuy avait interdit de construire dans les villes et les gros bourgs autrement qu'en pierre. Inexécutée ou mal exécutée ailleurs, son ordonnance avait été observée à Québec.

A Montréal et aux Trois-Rivières, on continua au XVIIIe siècle ce que l'on avait fait au XVIIe; et la plupart des maisons restèrent en bois.

Dans les campagnes, l'histoire de la construction nous fait assister à la même lutte entre le bois et la pierre. Au XVIIe siècle, que ce soient des manoirs ou de simples demeures d'habitants le bois l'emporte. Au siècle suivant c'est la pierre.

Ce qui subsiste des grands édifices des XVIIe et XVIIIe siècles est suffisant pour nous donner une idée du Canada monumental d'avant 1760. Et plusieurs maisons — beaucoup plus qu'on ne le croit — ont retenu leur aspect d'autrefois : aux environs de Québec et dans l'île d'Orléans, on peut encore visiter des habitations qui n'ont, pour ainsi dire pas changé, depuis deux cents ans. Car du XVIIe siècle, il reste peu de trace au Canada de ce que les hommes y avaient élevé.

Nous avons vu que, jusqu'à la fin du régime français, on construisit en bois, aussi bien qu'en pierre. Maisons de colombage, maisons de charpente, maisons de pièces sur pièces : expressions qui se rencontrent à chaque instant dans les textes. Etaient-elles absolument synonymes ? Nous ne le pensons pas puisque, à quelques lignes de distance, le même acte signale une maison de colombage, et une écurie de pièces sur pièces. De plus experts que nous doivent être en mesure de trancher cette difficulté.

Les maisons primitives, toutes de bois, ont depuis longtemps disparu. Celle des Jésuites, à Sillery, que l'on considère comme la plus vénérable antiquité du Canada, offre aux yeux un compromis entre les deux genres de construction : bois ou pierre. Elle est bâtie en maçonnerie : mais les pignons ainsi que les murs qui les supportent sont essentés de bois ou, si l'on préfère, revêtus de planches. Le revêtement de bois enveloppe même les cheminées qui jusqu'en haut apparaissent recouvertes de planches.

Ces parements de bois sont une recette pour se garantir du froid. Dans diverses provinces de France, on l'a mise en pratique. Au

Canada on s'en est souvent servi, mais sans donner d'ordinaire à l'essentement autant d'extension que dans la maison de Sillery. On le restreignait aux pignons proprement dits, c'est-à-dire à "la partie triangulaire du mur contre laquelle bute le comble et dont les côtés suivent la pente du toit". La disposition que nous remarquons à Sillery se retrouve du reste dans d'autres maisons. Il y en a même qui sont, à l'extérieur, entièrement lambrissées, pour employer l'expression canadienne.

Dans certains cas, on élevait des maisons de bois, mais sur un soubassement ou solage de pierre. Tel était l'aspect que présentait, en 1682, le couvent des Récollets de Québec.



Les charpentes étaient peut-être, dans les constructions canadiennes, la partie la mieux faite. Les Canadiens ont toujours été d'excellents ouvriers du bois. Dans les maisons particulières deux ou trois fermes, pas davantage, supportaient la toiture. Les poutres, larges, carrées, taillées à la hache, étaient solidement mortaisées. Pas de ferrures. C'est par des chevilles de bois que les pièces légères étaient retenues et fixées en place.

L'importance des toits achève de donner une physionomie propre aux édifices canadiens... Ils sont amples, ces toits, et fortement inclinés, afin que la neige puisse glisser sur leurs pentes plus rapidement, mais sans exagération. Ce qui les distingue, c'est au contraire la justesse de leurs proportions, par rapport à l'ensemble de la construction. Les couvertures des habitations rurales ne sont en général ni coiffantes, ni saillantes, comme cela eût été naturel dans un pays à climat aussi excessif.

Les toits canadiens étaient presque toujours à deux pentes. Cependant on a élevé aussi des pavillons, c'est-à-dire des toits à quatre pans.

Quant aux éléments de la couverture, ils ont varié suivant les époques : ils n'étaient pas les mêmes pour tous les édifices. Les Canadiens ont eu des toits de chaume, de planches, de bardeaux, d'ardoises.

Le bardeau fut plus fort que tout, et résista victorieusement aux multiples attaques dirigées contre lui. A cela il y a une raison. Les Canadiens considéraient ce mode de revêtement comme le mieux adapté qui fût à leur climat. Ainsi qu'en maintes occasions, ils eurent le dernier mot.



Nous aurions tort de nous représenter toutes nos églises d'autrefois comme de pauvres sanctuaires rustiques, sans intérêt et sans valeur. Les Français, qui venaient de France dans la colonie, n'en jugeaient pas ainsi. Ce qu'ils avaient sous les yeux, ils le comparaient involontairement à ce qu'ils connaissaient et la comparaison ne tournait pas toujours au désavantage de l'architecture canadienne. Déjà, en 1666, le Père Beschefer avait osé écrire de Québec : "En un mot, les églises sont ici comme dans les bonnes villes de France."

En 1734, M. Joseph Navières, curé de Sainte-Anne-de-Beaupré, ne s'exprimait guère différemment.

Que demeure-t-il de notre ancienne architecture religieuse ? Les incendies, ce fléau chronique des monuments canadiens, ont détruit la plupart des anciennes églises. A quelques-unes, l'invasion anglaise de 1759 a été fatale; à d'autres, l'incurie. C'est à peine s'il subsiste une quinzaine d'églises ou chapelles; c'est-à-dire quinze ou seize églises ou chapelles ayant conservé quelques parties de construction antérieures à 1760. Car toutes, sans exception, ont subi des modifications, des remaniements qui en ont altéré la physionomie. L'archéologie canadienne du XVIIIe siècle apparaît comme une science beaucoup plus hasardeuse que l'archéologie française du Moyen Age.

On a pourtant essayé de rechercher quels avaient été les principes de l'art de bâtir chez les Canadiens, au temps des Français.

Les plus anciennes églises en pierre, ainsi que toujours les églises des paroisses rurales, furent construites d'après une formule très simple. On n'alla pas chercher bien loin le modèle. Le type adopté fut celui qui avait déjà servi pour les chapelles de bois : édifice de petites dimensions, non voûté, à nef unique, à toiture fortement inclinée, avec un clocher posé directement sur la charpente au-dessus du porche. Quelques églises ont un transept plus ou moins développé; certaines n'ont pas d'abside.

Parfois le plan se compliquait sous l'influence de telle ou telle préoccupation esthétique, généralement une pensée d'imitation. A l'Ancienne-Lorette, on avait voulu reproduire la Santa Casa de la Lorette italienne de la fin du XVIIe siècle. Lorsque les Ursulines firent reconstruire pour la troisième fois leur chapelle, leur architecte, M. de Lajoue, s'inspira de l'ordonnance d'une chapelle parisienne, celle du collège Louis-LeGrand (1715-1723).

La cathédrale de Québec fut rebâtie de 1744 à 1748 sur un plan basilical : une nef et deux collatéraux. Elle paraît avoir été unique en son genre. Quant aux simples églises, ce qui les caractérise, c'est l'importance donnée à la façade. De toutes les parties de l'édifice, celle-là est la plus soignée. Façade à pignon, percée d'une porte unique. Il arrivait souvent que cette porte fut couverte d'un porche en bois. Cette porte elle-même, on cherchait à la décorer et on y arrivait par des encadrements de pilastres surmontés d'entablements ou d'appareils en bossage. Au-dessus de la porte s'ouvrait habituellement une rose de verre, parfois aussi deux autres fenêtres ou même plus. Assez souvent, dans la façade, étaient pratiquées deux niches — et même davantage — destinées à recevoir des statues de saints en bois.

Les fenêtres qui éclairaient l'église étaient cintrées comme la tradition veut que le soient les fenêtres de tous les édifices chrétiens.

Pour les chapelles et les sanctuaires des campagnes, six croisées — dans la nef et le chevet — suffisaient d'ordinaire. Mais lorsqu'on réédifia la cathédrale de Québec (1744-48), on y perça trente-six grandes fenêtres, ce qui la rendit, dit-on, "fort claire".

Les clochers, montés généralement au-dessus du porche, étaient de forme carrée à la base. Sur cette souche, on posait un ou deux étages à arcades de plan octogonal, quand ce n'était pas une flèche qui la coiffait. Une croix de fer fleurdéliée ou un coq — de fer également — somrait le tout.

Un bâtiment annexe, la sacristie, flanquait d'ordinaire l'église et communiquait avec le chœur. Il servait souvent de chapelle. A cet effet, on y installait un autel.

L'église en contenait trois, le maître-autel et deux autels latéraux. Sauf lorsqu'elle était très petite, elle contenait une tribune — ou jubé — établie contre le mur de la façade.

L'aspect extérieur de ces temples canadiens était sévère. C'est pour l'intérieur de l'édifice que l'on avait réservé toutes les richesses de l'ornementation dont on disposait. Là — surtout au chevet — régnait, s'étalait une profusion de dorures, un luxe inouï de décoration. La sculpture sur bois en constituait l'élément essentiel, rehaussée souvent par toutes les ressources de la polychromie.



L'historien américain Munro a donné un beau nom aux Canadiens : il les a appelés les "Croisés de la Nouvelle-France". Qui dit croisé dit homme de foi. Des croisés, les Canadiens avaient l'ardeur et le zèle religieux. Ils en avaient aussi l'humeur belliqueuse. A maintes et maintes reprises, ils ont porté la guerre chez leurs voisins, Anglais ou Sauvages. Mais la guerre, l'invasion, bien souvent aussi ils les ont subies. A peine installés en Amérique, les Français avaient dû pourvoir à leur défense, protéger leur existence contre des attaques toujours possibles. Et puis, leur empire s'étendant, force leur avait été d'assurer leur domination en jetant à travers l'Amérique une chaîne de points fortifiés.

Sur les pays conquis par eux, les croisés de la Terre Sainte ont fait peser des masses formidables de maçonnerie. Rien de pareil chez les croisés de la Nouvelle-France. Pour cela, les moyens leur manquaient. La main-d'oeuvre a toujours été rare dans la colonie : quand on voulait avoir des ouvriers pour une entreprise qui sortait de l'ordinaire il fallait les faire venir de France. Par ailleurs, les Indiens — peu nombreux au demeurant — n'avaient pas la même docilité que les populations indigènes de la Syrie, depuis des siècles habituées à servir.

Aussi longtemps que le Canada fut français, ce fut un pays pauvre. Dans leurs constructions militaires, comme dans les autres, les Canadiens visaient avant tout à l'économie.



Nous ne faisons aucune difficulté pour reconnaître que, dans la construction de leurs églises et de leurs forts, nos ancêtres n'ont pas montré une grande puissance d'invention. Simplement, ils ont cherché à résoudre les problèmes que posaient les conditions du climat, la nature des matériaux employés, la pauvreté du pays. Et ce fut suffisant pour leur faire produire des oeuvres caractéristiques. Leur architecture civile ne s'est pas inspirée d'un autre idéal, c'est le même but qu'elle a poursuivi. Si là aussi, les architectes et maçons du Canada ont été originaux, c'est assurément sans l'avoir voulu. Ils ont eu le sentiment du beau, cela est indéniable. S'ils sont parvenus à réaliser l'idéal qu'ils portaient en eux, c'est parce qu'ils avaient au plus haut degré le sens de la convenance et de la proportion. Ils ont fait des oeuvres robustes, bien équilibrées, remarquables par la rigoureuse

adaptation de chaque membre à sa destination. La perfection ne réside dans aucun détail particulier, elle est partout, elle résulte des justes rapports que les parties ont avec l'ensemble.

Perfection, avons-nous dit. Nous ne retirons pas le mot. Les Canadiens ont laissé, en témoignage de leur science et de leur goût, des constructions irréprochables. M. François Porché avait le droit de reconnaître dans "les lignes imposantes" du Séminaire de Québec "le style du grand siècle". La simplicité des surfaces rend plus impressionnantes leurs vastes dimensions. La même majesté se trouve aux façades des autres établissements religieux de l'ancien Québec.

Mais peut-être faut-il admirer davantage encore quelques monuments moins considérables. La maison de Gannes aux Trois-Rivières nous paraît défier toute critique, ainsi que la maison Drouin à l'île d'Orléans. C'est un type achevé d'habitation champêtre. Tout y est harmonieux, tout y est à sa place. Nulle recherche; mais l'oeil s'arrête avec plaisir sur la jolie courbe du toit pour se reporter non moins volontiers sur les fenêtres à petits carreaux et les lucarnes du comble. En dépit de la simplicité des moyens employés, le goût des connaisseurs est satisfait.

Au Canada, portes et fenêtres sont traitées très sobrement, sans aucun luxe. Les combles, surtout dans les maisons de ville, étaient souvent percés de lucarnes en pierre ou en bois. Les châssis des croisées, à petits carreaux, n'étaient pas toujours garnis de vitres. Dans les débuts on remplaçait le verre par du papier.

Il y avait souvent double châssis contre le froid. Contre le froid également, on se protégeait avec des contrevents.

Une ou deux cheminées surmontaient les maisons. Régulièrement il les fallait de pierre. En dépit des injonctions administratives, les cheminées de terre ne durent pas disparaître complètement.

Dans les premiers temps, on reculait devant le dur travail de faire des caves voûtées. Plus tard, tout au moins dans les villes, il y en eut sous les maisons. A l'intérieur des habitations les murs étaient généralement blanchis. Parfois on les lambrissait de haut en bas.



Les premiers couvents du Canada ne se différenciaient en aucune manière des autres maisons. Pauvreté, exigüité étaient alors des traits communs à toutes les constructions de la Nouvelle-France. C'étaient

leurs vraies caractéristiques. Les lettres de Marie de l'Incarnation nous édifient à cet égard. "Pour tout logement, écrit-elle en 1640, nous n'avons que deux petites chambres qui nous servent de cuisine, de réfectoire, de retraite, de classe, de parloir, de choeur." Ce fut un beau jour pour les Ursulines que celui où elles purent sortir de leur affreux "petit trou". Le 21 novembre 1642, elles prenaient possession de leur nouvelle demeure. Cette maison "la plus belle et la plus grande qui soit en Canada", nous dit Marie de l'Incarnation, mesurait 92 pieds de longueur sur 28 de largeur; elle avait trois étages, c'est-à-dire deux, le rez-de-chaussée comptant alors pour un étage. Les cellules se trouvaient au milieu du bâtiment, faites comme celles de France; le dortoir des pensionnaires, à une extrémité du couvent. Tout cela brûla en 1650.

Le monastère qui remplaça — en 1652 — celui de 1642 avait de plus vastes dimensions : 108 pieds de long sur 28 de large. Marie de l'Incarnation révèle à son fils et non sans fierté, semble-t-il, que les Ursulines ont maintenant des parloirs de 30 pieds de long sur 24 de large.

Hélas ! les religieuses n'avaient pas fini d'essayer des incendies. En 1686, elles sont encore éprouvées par le feu. Les bâtiments réédifiés à la suite de ce dernier sinistre ont duré : ils forment la partie la plus ancienne du couvent actuel des Ursulines.

L'Hôtel-Dieu de Québec, lui aussi était un bel édifice. Commencé en 1644, et agrandi en 1654-1658, puis en 1672 et en 1695-1698, il présentait comme l'Hôpital Général une longue série de bâtiments à deux étages dont un sous les combles. Kalm qui, par une faveur toute spéciale du comte de La Galissonnière, pénétra à l'intérieur du couvent, nous l'a décrit avec cette minutie en quelque sorte photographique qu'il apportait à toutes ses observations. Suivons-le. Le couvent "est divisé . . . en longs corridors sur lesquelles donnent, de chaque côté, des cellules, des salles et des chambres. Les cellules des religieuses sont au troisième . . . Dans l'étage du milieu il y a des chambres où elles passent la journée ensemble, la salle de couture surtout qui est spacieuse", le noviciat, l'infirmerie, le réfectoire. "Adossée à cet édifice est l'église . . . Il y a encore nombre de salles et de chambres dont je ne me rappelle plus la destination. L'étage inférieur contient la cuisine, la boulangerie, les dépenses, etc. Dans les greniers, on conserve les grains et fait sécher le linge . . . L'étage

du milieu est entouré d'une galerie où les religieuses ont la liberté d'aller prendre l'air. L'hôpital — ou partie affectée aux malades — constituait un bâtiment distinct dans l'enclos de l'Hôtel-Dieu. Kalm l'inspecta comme le reste. Après avoir bien regardé autour de lui, il ne put que rendre hommage à son excellente organisation. En dehors de quelques chambres particulières et de la pharmacie, tout l'espace était occupé par deux grandes salles. Elles contenaient deux rangées de lits de chaque côté. Les lits près du mur sont entourés de rideaux; les autres n'en ont pas. Les couchettes sont à deux ou trois verges de distance les unes des autres et entre chacune d'elles il y a une petite table. Les dortoirs sont chauffés avec d'excellents poêles en fonte et de nombreuses croisées y laissent pénétrer la lumière."

Le Collège des Jésuites — c'est-à-dire leur résidence de Québec — avait été rebâti vers 1725 avec magnificence. Cet "immense carré" avec sa cour intérieure, ses murs larges et solides, son aspect massif était destiné dans la pensée des fondateurs à durer des siècles.

Comme l'on ne peut faire de rapprochement qu'avec ce que l'on connaît, le curé Navières le déclare sans comparaison plus beau et beaucoup plus grand que celui de . . . Limoges. A Kalm, il rappelle quelque chose de mieux; "on dirait un vrai palais . . . ; il ressemble au nouveau palais de Stockholm."

Comme l'Hôtel-Dieu, comme l'Hôpital Général, comme les Ursulines, le collège présentait une façade de deux étages — sans compter le grenier. Tant au dehors qu'à l'intérieur, l'apparence en était superbe. Trois cents familles auraient pu s'y loger à l'aise; et cependant, en 1749, il n'abritait que vingt Jésuites. Ces chiffres, c'est Kalm qui les donne. Nous les laissons sous sa responsabilité. Ce botaniste aimait l'exactitude, jusqu'au scrupule. Mais, pour le besoin et le plaisir d'une antithèse, il pourrait bien avoir été une fois moins exact que d'habitude.

Le Collège proprement dit — ou quartier des élèves — formait une aile séparée.

Dans la maison des Pères, on avait suivi, pour chaque étage, la même disposition qu'à l'Hôtel-Dieu et aux Ursulines : un corridor sur lequel donnaient toutes les pièces. Ordonnance très simple, mais la mieux adaptée qui soit à une société de gens vivant en commun et la plus logique, pour qu'ils se gênent le moins possible les uns les autres.



Québec n'absorbait pas toute la vie intellectuelle et artistique du Canada. Mais c'était dans la capitale que les étrangers trouvaient rassemblés le plus d'objets dignes de leur admiration. Là les couvents étaient plus beaux qu'ailleurs et les autres monuments plus grandioses. Il y avait certainement du luxe à Montréal. Les grosses fortunes n'y étaient pas rares; et les marchands dépensaient largement. Mais c'est à Québec qu'il fallait venir si l'on voulait vivre "à la mode de Paris". On vivait néanmoins dans les autres villes canadiennes et même en dehors des villes. L'aspect que les maisons présentaient au dehors, point n'est besoin de l'imagination pour l'évoquer. Bien des témoins du XVIIIe siècle français subsistent encore, de pierre et de bois. Il n'y a qu'à les regarder. En général, elles n'ont qu'un étage, ces demeures, un étage construit sous les combles. Presque toujours, elles sont beaucoup plus longues que hautes. La plupart ont un air de famille incontestable. Cela tient à l'ordonnance uniforme.

La recherche de la symétrie a toujours préoccupé les architectes et maçons canadiens. Ils veillaient d'ordinaire à ce qu'il y eut le même nombre d'ouvertures au rez-de-chaussée et à l'étage. En toutes choses, ils avaient le goût de la pondération, de l'équilibre. Ils l'appliquaient aux détails de leur métier. Si la maison bâtie par eux n'avait besoin que d'une cheminée, construite au-dessus d'un des pignons, sur l'autre pignon, ils en élevaient une seconde, cheminée sans utilité, qui ne servait à rien, mais qui répondait à la première et lui faisait pendant.

Dans la mesure où cela se pouvait, on évitait d'ouvrir des baies, portes ou fenêtres, qui eussent regardé le nord. Se garantir du froid, n'était-ce pas, pour les colons, la préoccupation primordiale ?

Il n'y a pas d'architecture spéciale à la campagne. Maisons des villes et maisons des champs ont été bâties par les mêmes maçons pour répondre aux mêmes nécessités. On ne peut même pas dire que la présence ou l'absence d'un étage les différenciât . . . Il y en avait d'ordinaire aux demeures des citadins; mais les habitants eux aussi utilisaient parfois leurs combles pour y faire des logements.

Les manoirs sont des maisons un peu plus vastes. Ils ne ressem-

blent guère à des châteaux de France, tandis qu'ils ressemblent beaucoup à des habitations du Canada.

Mettons à part Longueuil, Portneuf, Samos. Longueuil avait quatre tours rondes, une à chaque angle, qui lui conféraient l'aspect d'une maison-forte française du X^{IV}e ou du X^Ve siècle. Portneuf, édifié avant Longueuil, l'avait été par René Robineau avec toutes les marques de noblesse et seigneurie.

Lorsque Mgr Dosquet fit construire, en 1732, sa maison de Samos, il eut soin de la pourvoir de quatre tourelles d'angle.

La plupart des manoirs, avons-nous dit, n'étaient que des habitations, pareilles à celles qui les entouraient, un peu plus grandes simplement. Avantage qu'elles partageaient avec les presbytères.

On aurait tort, suivant nous, de vouloir retrouver dans les habitudes et les procédés des maçons de la Nouvelle-France la trace directe d'influences ancestrales. C'est faire fausse route que de s'imaginer qu'ils ont cherché à bâtir au Canada comme l'on bâtissait en Normandie ou au Poitou. Avant tout, ils devaient s'accommoder des conditions naturelles de leur nouvel habitat, et tirer le meilleur parti possible des matériaux qu'ils avaient à leur disposition. C'est, croyons-nous, ce qu'ils ont fait.

A handwritten signature in black ink, reading "Antoine Roy". The signature is written in a cursive, flowing style with a long horizontal stroke at the end.